

MOTION RELATIVE A LA PRÉSERVATION DE LA COHÉSION SOCIALE, DU VIVRE-ENSEMBLE, À LA RESPONSABILITÉ ET À LA MOBILISATION COLLECTIVE

Considérant les violences urbaines survenues récemment sur notre territoire, les dégradations de biens publics et privés, les atteintes aux activités économiques et les inquiétudes légitimes exprimées par la population ;

Considérant que ces événements constituent un signal d'alerte pour notre société et appellent une réponse ferme face aux violences, ainsi qu'une action résolue sur les difficultés économiques et sociales qui fragilisent une partie de la population réunionnaise ;

Considérant que la cherté de la vie, la précarité, les inégalités, les difficultés d'accès à l'emploi et les perspectives d'avenir de la jeunesse constituent des enjeux majeurs qui nécessitent une mobilisation coordonnée et durable ;

Considérant que la sécurité des personnes et des biens, le respect de l'autorité républicaine et la protection des forces de l'ordre, des sapeurs-pompiers et de l'ensemble des agents publics dans l'exercice de leurs missions sont des exigences fondamentales ;

Considérant que la persistance des tensions, dans un contexte national incertain et à l'approche de l'élection présidentielle, pourrait accentuer les fractures sociales, fragiliser davantage les entreprises, les commerces et l'emploi, et aggraver les difficultés rencontrées par les familles réunionnaises ;

Considérant que le modèle réunionnais repose sur la solidarité, la fraternité, le respect des différences et la capacité à construire un destin commun, et que sa préservation exige la mobilisation de toutes les institutions et de toutes les composantes de la société ;

Considérant qu'aucune institution ne peut, à elle seule, répondre à l'ensemble de ces enjeux et que la gravité de la situation impose de dépasser les approches isolées pour rechercher collectivement des solutions adaptées aux réalités de notre territoire ;



Considérant que le Conseil départemental, au titre de ses compétences en matière de solidarités humaines et territoriales, entend prendre toute sa part dans cette démarche de responsabilité et de mobilisation collective ;

En conséquence, les élus du Conseil départemental réunis en séance plénière le 28 octobre 2026, appellent solennellement :

1/ A l'ensemble des institutions et des responsables publics, notamment l'État, la Région, les communes, les intercommunalités et les parlementaires, à engager sans délai une démarche de concertation et de coopération renforcée face aux tensions qui traversent La Réunion.

2/ Les acteurs économiques, sociaux, associatifs, éducatifs et les représentants de la société civile, à prendre toute leur place dans cette mobilisation, afin de faire émerger un diagnostic partagé et des propositions concrètes répondant aux attentes de la population.

3/ A L'État à exercer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité, de maintien de l'ordre républicain et de lutte contre la délinquance, tout en renforçant, avec les collectivités, les actions de prévention, d'insertion et d'accompagnement des publics les plus fragiles.

4/ Toutes les institutions à inscrire leur action dans une stratégie territoriale cohérente et durable, conciliant sécurité, justice sociale, développement économique, soutien aux familles et accompagnement de la jeunesse, avec des engagements identifiables et un suivi partagé.

5/ Chaque acteur du territoire à privilégier le dialogue, la responsabilité et la recherche de solutions communes, afin de prévenir une aggravation des tensions et d'en limiter les conséquences sur la vie quotidienne des Réunionnais, l'activité économique, l'emploi et la cohésion sociale.

6/ A une responsabilité collective pour l'avenir de La Réunion devant la gravité de la situation qui impose de ne pas s'en tenir à des réponses ponctuelles ou exclusivement sécuritaires. La sécurité est certes indispensable, mais elle doit s'accompagner d'une action déterminée sur les fragilités économiques et sociales qui traversent notre société.

7/ A ne pas se résigner à la banalisation des violences ni à l'affaiblissement de notre modèle de solidarité face au risque d'une montée des tensions dans les prochains mois. L'immobilisme et la division ne sont pas des options et ne pas agir ensemble, c'est prendre le risque de laisser s'aggraver les difficultés de la population et d'assombrir davantage l'avenir de nos enfants.

Par cette motion, les élus du Conseil départemental lancent un appel solennel à la responsabilité, au dialogue et à la mobilisation de toutes les forces vives de La Réunion car il est temps de dépasser les clivages, de rassembler les énergies et de construire ensemble les réponses que notre territoire attend. La paix civile, la cohésion sociale et le vivre-ensemble sont un bien commun dont nous sommes tous comptables. Leur préservation engage notre responsabilité collective et notre devoir envers les générations futures.

